

ARRETE COLLECTIF

Le recteur de la région académique Provence – Alpes – Côte d'Azur, recteur de l'académie d'aix-marseille, chancelier des universités

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment l'article 58 ;

Vu l'arrêté rectoral du 10/05/2017 portant délégation de signature au Directeur académique des services de l'éducation nationale pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs et des professeurs des écoles;

Arrête :

Article 1 : Les institutrices dont les noms suivent, sont nommées au corps des Professeurs des Ecoles à compter du 1^{er} septembre 2022.

CURTIS CHRISTINE

MARTINEZ JACQUELINE

MOUROUX BERANGERE

ODDOS MIREILLE

Nombre total d'agents : 4

Article 2 : le classement de chacun des intéressées dans le nouveau corps fera l'objet d'arrêtés individuels ultérieurs.

Article 3 : La Secrétaire Générale des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MARSEILLE, le 19/07/2022

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général des services
départementaux de l'éducation nationale
des Bouches du Rhône

signé

Anne Acloque